



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Anney, le 22 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Environnement

La sécheresse s'installe en Haute-Savoie

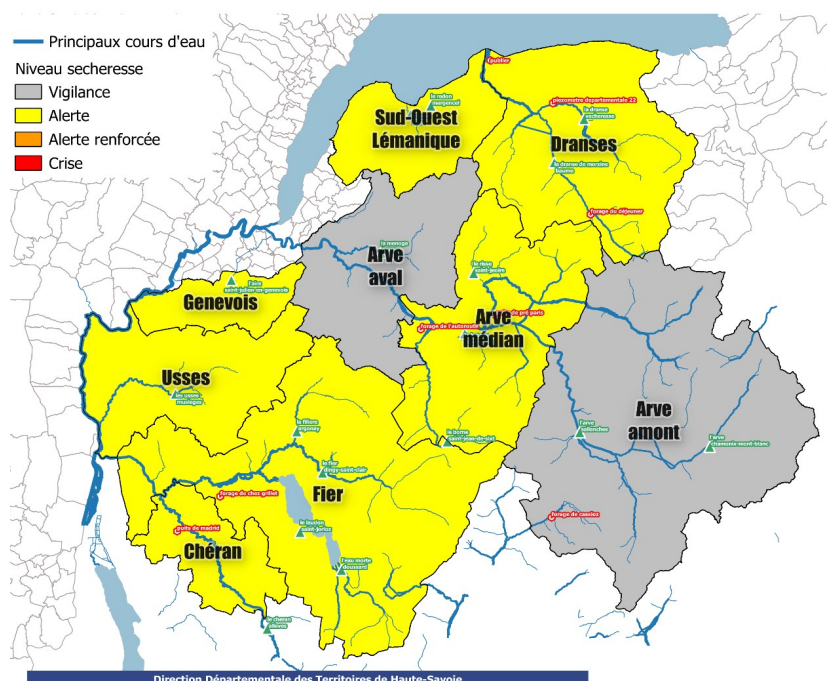
Depuis le 11 juin, passage en vigilance, la situation hydrologique s'est nettement dégradée en Haute-Savoie. Les conditions météorologiques récentes, caractérisées par un temps durablement sec et chaud, ainsi que par l'absence prolongée de précipitations, ont eu un impact défavorable sur les débits des cours d'eau.

Au cours des derniers jours, une baisse marquée des débits a été observée sur l'ensemble des réseaux hydrographiques. Certains cours d'eau atteignent désormais le niveau « alerte », niveau 2/4. Cette tendance à la diminution se poursuit de manière préoccupante, traduisant un assèchement progressif des milieux aquatiques. Les prévisions météorologiques pour les jours à venir annoncent un maintien de températures élevées voire très élevées, sans épisode pluvieux significatif susceptible d'inverser la tendance.

En conséquence, les bassins versant du sud-ouest lémanique, des Dranses et de l'Arve médian, du Genevois, des Usses, du Chéran et du Fier sont placés en état d'alerte à compter de ce jour.

Un comité ressource en eau, associant les principaux acteurs départementaux concernés par la gestion de l'eau, sera réuni le 29 juin prochain afin de réaliser un état complet de la situation et de proposer d'éventuelles mesures complémentaires en fonction de l'évolution de la situation.

Dans les zones placées en « alerte », des mesures de restriction des usages de l'eau sont mises en place pour tous les usagers, qu'ils soient particuliers, collectivités, agriculteurs ou entreprises.



Des opérations de contrôles sont programmées afin de s'assurer du respect des mesures de restriction.

Services de l'État en Haute-Savoie – Contact presse

[06 49 75 25 92](tel:0649752592) | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[Facebook](#) | [X](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)



Mesures de restrictions niveau alerte appliquées

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

ALERTE niveau 2/4



Interdiction d'arroser
les pelouses, les ronds-points,
les espaces verts publics et privés,
et les massifs fleuris
de 8h à 20h



Interdiction d'arroser
les potagers
de 9h à 20h



Interdiction de laver
les véhicules
Ne pas laver hors stations professionnelles
équipées de système à haute pression
ou de recyclage



Fermeture
des fontaines publiques et privées
en circuit ouvert



Interdiction de remplir ou vidanger
les piscines privées...
sauf les piscines maçonnées lors de la première
mise en service pour réception de travaux



Activités industrielles
et commerciales
Réduction de 25 % des volumes d'eau
sauf exceptions



Interdiction d'arroser
les stades, les golfs...
entre 8h et 20h
Réduction de 30 % des volumes d'eau



Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs
et autres surfaces imperméabilisées



Interdiction
de l'irrigation par aspersion
des cultures
entre 11h et 18h

Plus d'informations sur vigieau.gouv.fr

En ce qui concerne la pratique dans les milieux naturels, il n'y a pas de restrictions dans l'immédiat. Toutefois, il est rappelé que l'usage du feu à moins de 200 m des forêts et espaces exposés est interdit. La sécheresse rend les espaces naturels extrêmement vulnérables face aux incendies : 9 départs de feux sur 10 sont liés aux activités humaines. La lutte contre les feux mobilise d'importantes ressources en eau et aggrave la crise.

Plus d'informations sur www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Risques-naturels/Feux-de-foret/Lutte-contre-les-feux-de-foret